



SAISON 2017-2018

INSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES COMITE DEPARTEMENTAL DU PUY-de-DÔME de TENNIS DE TABLE

IMPORTANT

Toute association non ré-affiliée au 10 juillet 2017 ne pourra opérer qu'au niveau départemental le plus bas.

Toute association doit être à jour financièrement avec la Ligue et le Comité Départemental, et doit payer le montant correspondant avant le 10 juillet 2017.

A.	Affiliations et réaffiliations	2
1)	Affiliation d'une nouvelle association	2
2)	Réaffiliation d'une association.....	2
3)	Tarifs	2
B.	Abonnements PING PONG MAG.....	2
C.	Licences	3
1)	Généralités.....	3
2)	Le certificat médical.	3
3)	Demande de licence	4
4)	Renouvellement de licence	4
5)	Attestation de licence	5
6)	Assurance	5
7)	Tarifs licences traditionnelles	6
8)	Tarifs licences promotionnelles	6
D.	Championnat par équipes	6
1)	Régional.....	6
2)	Départemental	6
E.	Critérium fédéral.....	7
1)	Départemental	7
2)	Droits d'engagements au Critérium Fédéral.....	7
F.	Autres tarifs	7
G.	Mutations.....	8
H.	Indemnités d'organisation (à verser aux clubs organisateurs).....	8
I.	Indemnités bénévoles	8



A. AFFILIATIONS ET REAFFILIATIONS

1) AFFILIATION D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION

Cette procédure concerne une association nouvelle ou reprenant son activité après interruption d'une ou plusieurs années.

Formalités

- Demande d'affiliation (n°07-1), téléchargeable dans la rubrique « ADMINISTRATIF CLUB – Téléchargement » de l'espace « MONCLUB », ou la rubrique « SERVICES – Téléchargement » de l'espace SPIDWEB.
- Copie des statuts de l'association.
- 1^{ère} demande de licence traditionnelle du Président, du secrétaire et du trésorier.

Adresser des documents à la secrétaire du Comité Départemental.

Tarif : Voir réaffiliation (1^{ère} année).

2) REAFFILIATION D'UNE ASSOCIATION

Formalités :

- La ré-affiliation se fait par le club, via SPID espace MONCLUB.
- Vérifier les informations indiquées pour le club, les rectifier au besoin.
- Vérifier les coordonnées des président, secrétaire et trésorier (en particulier coordonnées postales, téléphoniques et adresses mail), les modifier si besoin, et valider leurs licences.

3) TARIFS

Le tarif de l'affiliation est basé sur le nombre de voix de la saison précédente et n'intègre pas l'abonnement à PING PONG MAG.

Nombre de joueurs	3 à 10	11 à 20	21 à 50	51 à 100	101 à 150
Nombre de voix	1	2	3	4	5
1 ^{ère} année et 2 ^{ème} année	113 €	173 €	243 €	314 €	384 €
Ré-affiliation années suivantes	222 €	282 €	352 €	423 €	493 €

Le tarif intègre un annuaire (*annuaire supplémentaire* : 10 €).

B. ABONNEMENTS PING PONG MAG.

La revue PING PONG MAG est disponible en 2 versions :

- Abonnement « papier » : 39 €.
- Abonnement « numérique » : 18 €.



Les clubs peuvent prendre l'abonnement papier et l'abonnement numérique au tarif de 45 €.

Les demandes d'abonnement se font par le club, via SPID espace MONCLUB.

Pour éviter toute interruption de service de ces abonnements, les clubs doivent faire les mises à jour et les renouvellements pour le 11 juillet 2017.

L'abonnement à PING PONG MAG est gratuit pour la première saison.

C. LICENCES

1) GENERALITES

Les créations et renouvellements de licences sont faites par le club, via SPID, espace MONCLUB.

L'adhérent fournit au club les pièces nécessaires concernant son statut médical, et, pour les étrangers, les pièces justifiant de sa présence légale sur le territoire français.

Le club **recupère** auprès de son adhérent **les documents et pièces annexes** et s'assure de l'exactitude des informations transmises (identité, orthographe, date de naissance, adresse postale et électronique, etc...).

Dans le cas des étrangers, l'ensemble des documents devra être transmis à l'organisme gestionnaire qui procédera à la prise de licence. Si l'adhérent possède un titre de séjour expirant avant la date de fin de la saison, l'organisme gestionnaire indiquera cette date dans la fiche du licencié (date de fin de validation), dans « SPIDWEB ».

2) LE CERTIFICAT MEDICAL.

Extrait de la circulaire administrative fédérale.

➤ Règlement médical fédéral.

Voir chapitre III du règlement médical.

➤ Les différents cas.

a. Présenter un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport datant de moins d'un an à la date de la prise de licence.

Dans ce cas, la mention « **Certificat médical présenté** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition. Ce certificat aura une validité de 3 ans s'il est suivi de 2 renouvellements via l'attestation décrite dans le cas **b**. Un certificat médical non renouvelé la saison suivante par l'attestation décrite en cas **b**, perd sa validité de 3 ans. Il faudra alors fournir un nouveau certificat médical datant de moins d'un an.

Le certificat médical doit indiquer la pratique « en compétition » pour les joueurs participant aux compétitions (donc pour les licences traditionnelles). Indiqué dans le règlement fédéral.

Certificat médical type disponible sur SPID – Espace Monclub – Téléchargements, ou sur le site FTT (<http://www.fft.com/doc/administratif/17-9-certificat.pdf>).

b. Présenter une attestation certifiant qu'il a répondu « non » à toutes les questions de l'auto-questionnaire médical. Pour obtenir cette attestation, l'adhérent devra avoir répondu



« non » à toutes les questions et avoir fourni au cours de la saison précédente ou celle d'avant (si une attestation d'auto-questionnaire a été fournie la saison précédente), un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition. Dans ce cas, la mention « Certificat médical présenté » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition.

Important : Dans tous les cas, l'adhérent est responsable des réponses qu'il fournit au sein de l'auto-questionnaire qu'il remplit et il ne pourra nullement être recherché la responsabilité de la fédération.

Attestation de réponse à l'auto-questionnaire disponible sur SPID – Espace Monclub – Téléchargements, ou sur le site FFTT (<http://www.fft.com/doc/administratif/17-10-autoquestionnaire.pdf>).

- c. L'adhérent ne présente aucun des documents indiqués ci-dessus. Dans ce cas, la mention « Sans pratique sportive » sera inscrite sur la licence. Le licencié ne pourra pas avoir de pratique sportive du tennis de table, ni à l'entraînement, ni en compétition. Ce cas est réservé aux non-pratiquants tels que les parents ou accompagnateurs qui encadrent des équipes, aux dirigeants non-joueurs etc...

➤ **Cas particulier des non-licenciés.**

Pour les non-licenciés auxquels certaines compétitions sont ouvertes, obligation de présenter un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du tennis de table ou à la pratique sportive en compétition, qui doit dater de moins d'un an.

➤ **Conservation des documents.**

Les certificats médicaux ou les attestations d'auto-questionnaire sont conservés par les clubs, qui font eux-mêmes les demandes de licence.

3) DEMANDE DE LICENCE

L'imprimé n° 17-2, téléchargeable dans la rubrique « Administratif Club – Téléchargement » de l'espace « MONCLUB » doit être utilisé par le nouveau joueur, pour formaliser la demande de licence.

Toutes les rubriques doivent être remplies, et le bordereau doit être signé par le licencié ou par son représentant légal pour les mineurs.

Ce bordereau de première demande doit être utilisé pour les nouveaux joueurs, les reprises d'activité, les transferts promotionnels et les joueurs « MUTATION ».

Ce bordereau signé doit être conservé par le club.

La création de la licence peut alors être faite par le club.

4) RENOUELEMENT DE LICENCE

Le bordereau de renouvellement de licences est adressé directement aux clubs avec les adresses de la saison précédente.



Il faut compléter, modifier les informations, et faire signer les licenciés, ou le représentant légal pour les mineurs.

Sur le bordereau, l'adhérent devra indiquer le type de document présenté pour la certification médicale :

- **C** : certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition datant de moins d'un an au moment de l'établissement de la licence.
- **Q** : attestation certifiant qu'il a répondu non à toutes les questions de l'auto-questionnaire.
- **N** : n'est pas pratiquant. La licence portera la mention « sans pratique sportive ».

Le bordereau de renouvellement est conservé par le club.

La validation de la licence peut alors être faite par le club.

5) ATTESTATION DE LICENCE

Lors de la création ou du renouvellement de la licence, le licencié recevra un mail, et pourra éditer une attestation de licence, via l'espace licencié.

Si son compte n'existe pas dans l'espace licencié, il sera créé automatiquement.

Il est important d'avoir des coordonnées à jour pour les adresses mail des licenciés.

Attention : si le licencié n'a pas d'adresse mail, c'est le correspondant du club qui reçoit le mail de notification. Le club pourra éditer les attestations pour les joueurs qui n'ont pas d'accès internet.

Le club peut éditer les attestations (toutes ou partie), directement dans SPID, espace MONCLUB.

Lors des compétitions, le contrôle de la licenciation d'un joueur se fera :

- par présentation de l'attestation de licence imprimée au préalable par le joueur ou par l'association ;
- par présentation de l'attestation collective imprimée par le club ;
- par accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fftt.com/licence> (avec un ordinateur ou un smartphone) ;
- via l'application de la FFTT pour smartphones (Android et IOS).

Nb : Les autres sources (y compris les sites et applications agréées par la FFTT, via l'API officielle), n'ont pas vocation à présenter une pièce officielle permettant la vérification de la licence.

6) ASSURANCE

Il est rappelé que le prix des licences comprend la cotisation assurance.

Le club doit présenter au licencié la garantie de base du contrat d'assurance (voir le verso du bordereau de demande de licence).

Chaque licencié peut y renoncer, mais il doit envoyer un courrier à la fédération, alors que le coût de l'assurance est de 0,18 €.

Pour information les conditions et les garanties complémentaires figurent sur le site fédéral dans la rubrique « Administratif – le contrat d'assurances ».

Il est fortement conseillé aux responsables de clubs d'étudier avec attention le cas de certains licenciés justifiant une assurance complémentaire (artisans par exemple et en général tous les non salariés de +



Comité Départemental de Tennis de Table du Puy-de-Dôme

de 16 ans) en ce qui concerne le remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques et les indemnités journalières en cas d'arrêt de travail.

7) TARIFS LICENCES TRADITIONNELLES

	Vétérans / Seniors / Juniors	Cadets / Minimes	Benjamins / Poussins
Part. Fédérale	18.15 €	9.15 €	9.15 €
Part. Ligue	21.00 €	17.00 €	13.00 €
Part CD 63	13.35 €	9.65 €	4.65 €
Totaux	52.50 €	35.80 €	26.80 €

8) TARIFS LICENCES PROMOTIONNELLES

	Vétérans / Seniors / Juniors	Cadets / Minimes Benjamins / Poussins
Part Fédérale	5.40 €	2.50 €
Part Ligue	2.25 €	1.00 €
Part CD 63	4.75 €	2.10 €
Totaux	12.40 €	5.60 €

D. CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

1) REGIONAL

	PN M	R1 M	R2 M	R3 M	PN D
Engagement	220 €	190 €	160 €	140 €	150 €

Caution : 100 € par équipe pour toutes les divisions.

2) DEPARTEMENTAL

EQUIPES		CD 63
Masculin	D1	120 €
	D2	110 €
	D3	100 €
	D4	90 €
	D5	75 €
Féminin		46 €
½ saison D5		46 €
Vétérans		35 €
Jeunes		35 €
Coupe du Puy-de-Dôme		25 €

Caution : 100 € par équipe pour toutes les divisions, sauf pour la D5.



La caution est propriété des clubs, elle couvre l'amende sanctionnant le forfait et permet le remboursement automatique des amendes encourues en cours de saison.

La caution n'ayant pas fait l'objet de prélèvement pour les sanctions ou amendes demeure valablement déposée et est remboursée sous forme d'avoir la saison suivante.

E. CRITERIUM FEDERAL

1) DEPARTEMENTAL

Le règlement de cette épreuve figure dans les règlements fédéraux et ne demande aucun commentaire particulier.

Les inscriptions au critérium fédéral se font par les clubs via SPID, espace MONCLUB.

2) DROITS D'ENGAGEMENTS AU CRITERIUM FEDERAL

	Vétérans Séniors	Juniors Cadets Minimes	Benjamins Poussins
Part. Fédérale	16.00 €	7.50 €	7.50 €
Part. Ligue	8.00 €	6.00 €	2.00 €
Part. CD 63	12.50 €	12.50 €	6.50 €
TOTAUX	36.50 €	26.00 €	16.00 €

L'organisation de cette compétition étant particulièrement complexe, tout joueur ou joueuse pouvant prétendre aux échelons régional ou nationale 2 doit être inscrit le plus rapidement possible. Les dates limites d'inscription pour les échelons régional et nationale 2 sont fixées par les instances correspondantes. Tout joueur ou joueuse dont l'engagement ne sera pas confirmé avant ces dates ne pourra prétendre qu'à l'échelon départemental.

Quelques semaines avant le 1^{er} tour, l'inscription par le club sera bloquée, pour extraire les listes d'inscrits afin de préparer le 1^{er} tour au niveau départemental. Les inscriptions complémentaires des retardataires devront être envoyées au Comité Départemental, qui confirmera si c'est encore possible.

F. AUTRES TARIFS

- Finales fédérales par classement – Niveau départemental 6.00 €.
- Finales fédérales par classement – Niveau régional 6.00 €.



G. MUTATIONS

	PART FEDE	PART LIGUE	PART CD	TOTAL
N°1 à 300 Masculins N°1 à 100 Féminines	Variable	150	10	Part Fédé + 160€
N°301 à 1000 Masculins N°101 à 300 Féminines	165	150	10	325 €
Classés 19 et + (sauf numéroté(e)s)	116	120	10	246 €
Classés 17 et 18 (sauf numérotées féminines)	92	100	10	202 €
Classés 15 et 16 (sauf numérotées féminines)	59	80	10	149 €
Classés 13 et 14	46	60	10	116 €
Classés 10 à 12	35	40	10	85 €
Classés 9 et moins	25	20	10	55 €

H. INDEMNITES D'ORGANISATION (A VERSER AUX CLUBS ORGANISATEURS)

- 1 à 8 tables – ½ journée 40.00 €
- 1 à 8 tables – journée complète 60.00 €
- 9 à 16 tables – ½ journée 60.00 €
- 9 à 16 tables – journée complète 100.00 €
- plus de 16 tables – ½ journée 70.00 €
- plus de 16 tables – journée complète 120.00 €

I. INDEMNITES BENEVOLES

- Déplacement 0.30 € par km
- Juge arbitrage JA 2 30.00 €
- Juge arbitrage JA 3 40.00 €
- Repas 12.00 €



ANNEXE 1

Catégories d'âge saison 2017/2018

Catégories	Dates de naissance	
VÉTÉRANS	nés en 1937 et avant	Vétéran 5
	1er Janvier 1938 au 31 décembre 1947	Vétéran 4
	1 ^{er} Janvier 1948 au 31 Décembre 1957	Vétéran 3
	du 1 ^{er} Janvier 1958 au 31 Décembre 1967	Vétéran 2
	du 1 ^{er} Janvier 1968 au 31 Décembre 1977	Vétéran 1
SENIORS	du 1 ^{er} Janvier 1978 au 31 Décembre 1999	Senior
JUNIORS	Nés en 2000	Junior 3 (« - de 18 ans »)
	Nés en 2001	Junior 2 (« - de 17 ans »)
	Nés en 2002	Junior 1 (« - de 16 ans »)
CADETS	Nés en 2003	Cadet 2 (« - de 15 ans »)
	Nés en 2004	Cadet 1 (« - de 14 ans »)
MINIMES	Nés en 2005	Minime 2 (« - de 13 ans »)
	Nés en 2006	Minime 1 (« - de 12 ans »)
BENJAMINS	Nés en 2007	Benjamin 2 (« - de 11 ans »)
	Nés en 2008	Benjamin 1 (« - de 10 ans »)
POUSSINS	Nés en 2009 et après	Poussin (« - de 9 ans »)



ANNEXE 2

Imprimés à télécharger

Réf.	DESIGNATION	RUBRIQUE / LIEN Tous les documents ci-dessous sont téléchargeables dans la rubrique « SERVICES – Téléchargement » de l'espace « MONCLUB » ou « SPIDWEB »
07-1	Demande d'affiliation	http://www.fftt.com/doc/administratif/07-1-aff.pdf
17-2	Demande de licence	http://www.fftt.com/doc/administratif/17-2-licence.pdf
17-3	Demande de mutation ordinaire	http://www.fftt.com/doc/administratif/17-3-mut.pdf
17-3-2	Demande de mutation exceptionnelle	http://www.fftt.com/doc/administratif/17-3-mut-ex.pdf (à partir du 1 ^{er} juillet 2017)
17-4	Demande de transfert promotionnel	http://www.fftt.com/doc/administratif/17-4-transpromo.pdf
17-9	Certificat médical pour la pratique du tennis de table	http://www.fftt.com/doc/administratif/17-9-certificat.pdf
17-10	Attestation de réponse à l'autoquestionnaire	http://www.fftt.com/doc/administratif/17-10-autoquestionnaire.pdf
	Assurances	Avis de sinistre : http://www.fftt.com/doc/administratif/1-avissinistre.pdf Résumé des garanties : http://www.fftt.com/doc/administratif/2-resume_des_garanties.pdf Tarifs des garanties complémentaires http://www.fftt.com/doc/administratif/3-tarifs_garanties_complementaires.pdf Tableau des garanties et franchises : http://www.fftt.com/doc/administratif/4-tableau_des_garanties_et_franchises.pdf Bulletin RC Association : http://www.fftt.com/doc/administratif/5-bulletin_rc_association.pdf



ANNEXE 3

Notices d'utilisation

Désignation	Lien
Notice administrative « monclub »	http://www.fft.com/doc/administratif/monclub_admin.pdf
Notice réaffiliation « monclub »	http://www.fft.com/doc/administratif/docreaffiliation.pdf
Notice Ping Pong Mag « monclub »	http://www.fft.com/doc/administratif/docpingpongmag.pdf
Notice sportive « monclub »	http://www.fft.com/doc/administratif/monclub_sportif.pdf
Notice « Dématérialisation de la licence »	http://www.fft.com/spidweb/doc/lic_dematerialisee.pdf
Notice « Réaffiliation »	http://www.fft.com/doc/administratif/docreaffiliation.pdf
Notice « Ping Pong Mag »	http://www.fft.com/doc/administratif/docpingpongmag.pdf